

**SYNDICAT SUD Traitement-Messagerie-Transport**  
25/27 rue des envierges 75020 Paris  
Téléphone : 01 44 62 12 35 - fax : 01 44 62 12 43  
sudtmt@sudptt.fr

**Union syndicale Solidaires**  
144 Boulevard de la Villette - 75 019 Paris  
tel : 01 58 39 30 20 - fax : 01 43 67 62 14  
<http://www.solidaires.org/>



Soyez  
réalistes...

# Le Briard déchaîné

... Demandez  
l'impossible !  
(Che Guevara)



Décembre 2016

Journal de la section *Sud* du CNAP

N°3

Toutes les infos syndicales sur le site [www.sudtmt.org](http://www.sudtmt.org)  
et sur : <https://www.facebook.com/SUD-CNAP-Brie-1632690163613943/>

## Que la peur change de camp !!!

L'année 2016 aura été une année difficile pour le monde du travail. Malgré une forte mobilisation des salarié-e-s et des étudiant-e-s, la loi El Khomri, imposée dans un déni de démocratie, nous ramène cent ans en arrière en termes de droits. Les conséquences néfastes de cette loi ne vont pas tarder à se faire sentir dans nos entreprises avec la promulgation des premiers décrets. La Poste ne sera pas épargnée par cette vague libérale. Malgré le discours lénifiant de nos dirigeants, le malaise n'aura jamais été aussi grand dans l'entreprise. Restructurations incessantes, suppressions massives d'emplois, management par le stress... Les conséquences sur la santé morale et physique des postier-e-s ne s'est pas fait attendre. L'année 2016 est une année record pour les arrêts maladie ou malheureusement, les gestes extrêmes... La direction générale en est d'ailleurs consciente puisqu'elle a ouvert en catastrophe des négociations sur la distribution, secteur où le malaise est le plus visible aujourd'hui. Mais tous les métiers de La Poste sont concernés ! La solution doit donc être globale. Au CNAP, on pourrait penser que nous sommes un peu éloignés de cette vague de morosité. Et pourtant, le nombre d'arrêts maladie est en augmentation et le malaise gagne peu à peu les esprits ! La direction locale en est consciente, même si elle ne se l'explique pas. Elle a décidé de mettre en place, pour l'année prochaine, des groupes de paroles afin d'identifier les raisons du désarroi qui s'installe progressivement chez certain-e-s d'entre nous. Est-ce la solution ? A SUD, nous pensons que le meilleur moyen de combattre la sinistreuse ambiance est de relever collectivement la tête et de retrouver notre dignité de travailleur-euse dans la lutte afin de reconquérir tout ce que le patronat nous a volé ! Quelque soit le résultat des élections, 2017 sera l'année de la reconquête sociale ! C'est la rue qui gouverne !!!



E  
D  
I  
T  
O



## Souriez, vous êtes filmés !

A SUD, nous sommes désireux de ne pas sombrer dans une société de technologie répressive. L'installation de près de 180 caméras sur le site est donc pour nous très inquiétante. La direction tente de nous rassurer en nous rappelant que, légalement, la vidéo-surveillance ne peut servir qu'en cas d'intrusion, d'accident ou encore de vol en interne. Le problème est que, une fois installée, cette technologie peut être détournée de son utilité primaire et servir pour fliquer le personnel. Nous ne remettons pas en doute la parole de la direction, mais ces dérives se sont déjà produites à maintes reprises dans de nombreuses entreprises. Soyons donc vigilant-e-s afin que la vidéo-surveillance ne devienne pas un outil de répression du personnel !



## L'inertie de la laitue !

Le temps passe et rien ne change sur le CNAP en matière de restauration. Au contraire, notre sentiment est que la qualité se dégrade et que le choix des menus est toujours aussi restreint. Nous avons pourtant cru comprendre, avant les vacances estivales, que l'offre allait évoluer et se rapprocher de celle proposée à Bonneuil/Marne. Le réfectoire devait également être rénové avec un système de pause plateau comme dans les self-service.

**SUD exige une offre de restauration digne d'un centre de 175 personnes. C'est-à-dire avec des cuisiniers qui proposent des repas variés et réalisés sur place. Notre patron doit, dès à présent, interpeller la Direction Nationale des Affaires Sociales (DNAS), décisionnaire en la matière, pour qu'enfin, le personnel du site réinvestisse sa cantine !!!**

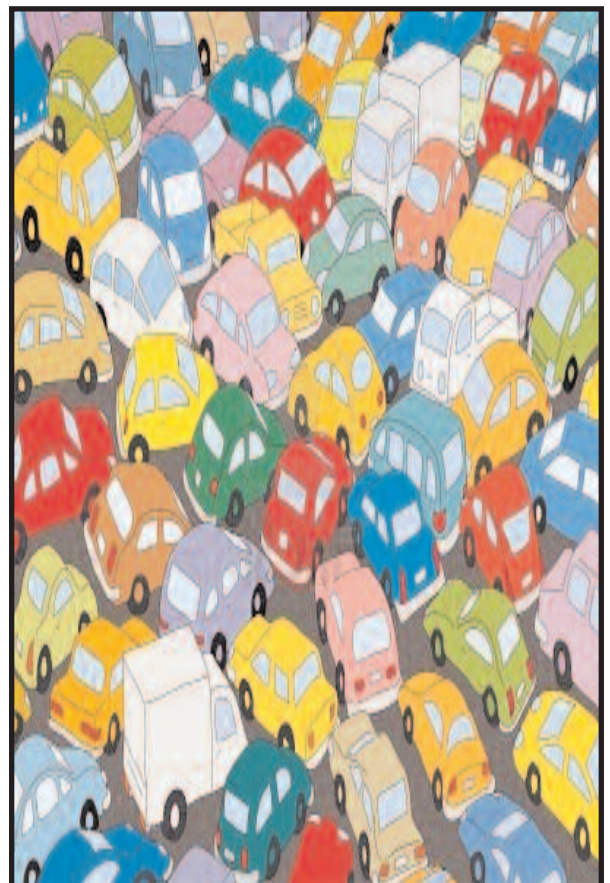
## Et on fait tourner Pétrolette...

Le CNAP est un des rares centres postaux à voir son effectif augmenter. Nous sommes passés de 154 à 175 agents depuis le début de l'année. Bien évidemment, à SUD, on s'en réjouit, même si nous considérons que cela reste insuffisant. Ceci étant dit, il faut que les infrastructures suivent. Le parking en est l'exemple le plus flagrant.

Tous les recoins de ce dernier n'ont plus de secret pour les collègues commençant à 8 H. La direction et l'encadrement (à de rares exceptions près) n'ont pas le souci de tourner et virer à la recherche de la place perdue, puisqu'ils ont le sacro-saint sésame pour se garer aux portes du site. Leur travail serait-il si pénible pour se dispenser d'une petite marche dans le froid matinal ?

**Il est grand temps de repenser les emplacements du parking, afin d'éviter de perdre de précieuses minutes sur la badgeuse, entre-autre.**

**Et profitons-en pour y installer des places équipées pour les voitures électriques (RSE). Pourquoi pas sur les places réservées à la direction ?**





## Tu pointes ou tu tires !!!

SUD est déjà intervenu à plusieurs reprises afin de faire stopper un préjudice qui perdure depuis bien trop longtemps. En effet, beaucoup d'entre-nous auront remarqué que la direction est prompte à nous débiter sur la badgeuse les minutes lorsque nous arrivons en retard.

Par contre, c'est la croix et la bannière pour les faire créditer lorsque nous dépassons de quelques minutes notre fin de service. La direction pensait même que les choses se faisaient automatiquement !!! Pourtant, lors de nos précédentes interventions, cette dernière avait donné son accord. L'ancienne responsable RH nous avait même expliqué la procédure. Les encadrants des agents concernés devait faire remonter au service RH les minutes en plus afin que ce dernier les crédite sur la badgeuse.

**Bizarre, la direction à l'air de découvrir le problème et se donne le temps de la réflexion tout en étant d'accord sur le principe de la récupération. Pour SUD, chaque minute travaillée en plus doit être rendue !!!**



## On en parle ?

Tous les mois, les organisations syndicales vous invitent à participer à leur **Heure Mensuelle d'Information**. Ce droit syndical individuel est limité à 1h par agent et par mois (au CNAP de 10h30 à 11h30). Votre participation est importante ! Aller à une HMI c'est pouvoir s'informer, partager, échanger avec les collègues. Nous sommes tous acteurs de nos conditions de travail, et c'est ensemble que nous ferons bouger les choses!

L'heure mensuelle d'information syndicale est un droit.. Comme tous les autres droits, son maintien dépend de la capacité et de la volonté des salariés à l'utiliser et à s'en emparer pour construire leurs résistances quotidiennes. **A SUD, nous invitons donc l'ensemble des collègues du centre à assister à notre rendez-vous mensuel.**

## OH !!! Roger, tu me reçois ?

La spécificité du métier de la sécurité autoriserait-elle La Poste à s'affranchir des règles applicables à toutes et tous ? Dernière tentative en date : obliger les collègues à venir sur leur temps de repos ou entre deux nuits travaillées pour participer à une formation !

***Où est le respect de la vie privée relayé à longueur de discours patronal ?  
Où est le respect du code du travail concernant l'amplitude maximum de travail journalier et le temps de repos entre deux vacations ?***

Suite à notre intervention, cette formation a été ou sera faite sur le temps de travail des agents. La direction vient de faire signer à l'ensemble du personnel le nouveau règlement intérieur de La Poste. Il serait bien qu'elle montre l'exemple en matière d'obligations !!! Message reçu 5 sur 5 ?

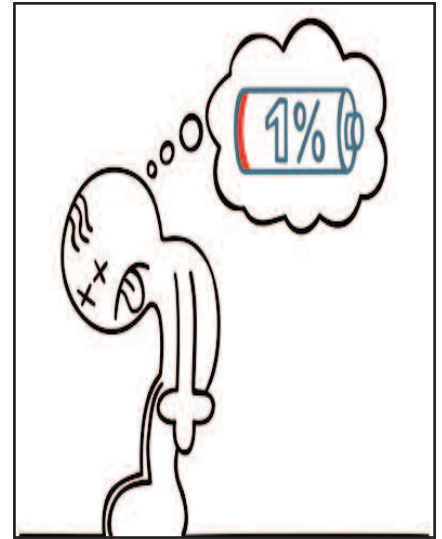
OUI  
MAIS  
NON.

## Touche pas à ma dette sociale !!!

Comme tous les ans, à la même période, la direction met la pression sur son encadrement afin d'épurer le maximum de CA avant le 31 décembre. Chaque encadrant-e décline ensuite la consigne avec plus ou moins de zèle auprès de ses agents. Petit rappel cependant : on peut reporter l'équivalent en CA de deux fois les obligations hebdomadaires de travail plus les REX **jusqu'au 30 avril 2017** (code du travail). **Un collègue travaillant cinq jours par semaine pourra donc reporter dix CA plus trois REX.** Les RC ne sont pas impactés par cette règle. il n'y a donc aucune obligation de les poser avant la fin de l'année.

## L'âge de Mémère...

Il est une grand-mère, au fin fond de l'entrepôt, qui aspire à une retraite bien méritée. Elle a su, au fil des ans, se rendre aussi discrète qu'indispensable. Nous avons donc interpellé notre patron pour qu'il lui donne enfin son congé. Malheureusement, ce dernier pense que les différentes opérations qu'elle a subi jusqu'à présent suffisent à prolonger son service au sein du site. Nous, nous pensons que quelque lifiting qu'on puisse lui faire, Mémère aura toujours l'âge de ses artères (qui fuient d'ailleurs !). Halte à l'acharnement thérapeutique ! Point de jeunisme de notre part, mais il est temps de faire place à la nouvelle génération ! Alors, en ces fêtes de fin d'année, nous demandons à notre directeur de faire preuve d'empathie, et de laisser la formeuse rejoindre le paradis des matériels du 20<sup>ème</sup> siècle, avec les autres minitels et consors. Joyeux Noël Mémère...



## Fesse-Mathieu !

L'accord «Un avenir pour chaque postier», en vigueur depuis le 5 février 2015, prévoit une prime de changement de métier allant de 250 à 1 000 euros bruts. SUD a dû batailler seul pendant plusieurs mois afin que la DRLOI (dont dépend le CNAP) applique cet accord sur son périmètre. Nous avons finalement obtenu gain de cause, même si nous pouvons regretter le peu de générosité de la direction qui n'octroie que le minimum, c'est-à-dire 250 euros bruts, au collègues concernés. Nous invitons donc tous les postier-e-s muté-e-s sur le CNAP depuis le 5 février 2015 (hors reclassement ou promotion et travaillant pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le métier de la logistique) et qui n'auraient pas touché cette prime, à se rapprocher des militant-e-s SUD afin de faire valoir ce droit !

## Le compte n'y est pas !

Bien que seul non signataire de l'accord collectif sur l'aménagement du temps de travail au CNAP (nous nous en étions expliqués dans le 1er numéro du Briard déchaîné), SUD est également intervenu auprès de la direction afin de faire respecter la règle postale sur la **Durée Hebdomadaire de Travail (DHT)**, omise dans cet accord entré en vigueur le 1er décembre 2015. En effet, la DHT n'est pas la même selon que vous travaillez en jour ou en nuit (heures travaillées comprises entre 21H00 et 6H00 du matin).

**Pour faire simple, pour chaque heure travaillée en nuit, on doit déduire 5 mm 10 s de la DHT légale (35 H).**

*Par exemple, les collègues de l'équipe 1, commençant à 4H du matin devrait avoir une DHT de 34H08 et non de 35 H.*

**Sont concernées : les équipes 1 (4H-11H), 2 (5H-12H), 17 (16H-23H), ainsi que les équipes de gardiennage 1 (5H15 - 14H45), 2 (14H- 23H30 semaine) et 5 (14H-23H30 week-end).**

SUD a donc demandé à la direction de se mettre en conformité avec la réglementation. Et en plus, nous demandons un effet rétro-actif. La balle est dans le camp de la DRLOI.

